

e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878





SOLI-K



1. Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur du produit

SOLI-K

UFI: DR73-XASJ-110C-76W5

1.2. <u>Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées</u>

Produit de nettoyage à usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SYNTHESE ELEVAGE Rue Marie Curie

35137 PLEUMELEUC - France

Tél: 02.99.06.10.06 – Fax: 02.99.06.10.11 E-mail: contact@syntheseelevage.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Synthèse Elevage: 02.99.06.10.06 (du lundi au vendredi 8h30-17h30)

Orfila (INRS): +33(0)1.45.42.59.59

BNPC: +33(0)3.83.32.36.36

Centres Antipoison et de Toxicovigilance :

Angers: 02.41.48.21.21 Bordeaux: 05.56.96.40.80 Lille: 03.20.44.44.44 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Nancy: 03.83.85.26.26 Paris: 01.40.05.48.48 Rennes: 02.99.59.22.22 Strasbourg: 03.88.37.37.37 Toulouse: 05.61.77.74.47

2. Identification des dangers

2.1. Classification (de la substance) du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302)

Corrosion cutanée, catégorie 1A (Skin Corr. 1A, H314)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318)

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Page 1 sur 13 Date: 10/11/2023 Révision N°: 12



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

Composants contribuant au danger:

Hydroxyde de potassium - Hydroxyde de sodium ; soude caustique

Pictogrammes de danger:

SGH05 SGH07





Mentions d'avertissement :

Danger

Mentions de danger:

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

Prévention :

P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Elimination:

P501: Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus, selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Page **2** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

Ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

3. Composition / Informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom chimique	Classification selon Règlement 1272/2008	Concentration	Commentaires
Hydroxyde de potassium N° CE: 215-181-3 N° CAS: 1310-58-3 N° Index: 19-002-00-8 N° REACH: 01-2119487136-33	Met. Corr. 1 (H290) Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314	15 % ≤ - < 30 %	B ¹
Hydroxyde de sodium; soude caustique N° CE : 215-185-5 N° CAS : 1310-73-2 N° Index : 011-002-00-6 N° REACH : 01-2119457892-27	Skin Corr. 1A, H314	5 % ≤ - < 15 %	B ¹

¹ Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

4. Premiers secours

4.1. <u>Description des premiers secours</u>

Inhalation : Amener à l'air libre et faire respirer de l'air frais. Maintenir au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler un médecin et lui montrer l'étiquette.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant environ 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un spécialiste.

Page **3** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires. Toux. Mal de gorge.

Contact avec la peau : Rougeurs, douleur. Provogue des brûlures.

Contact avec les yeux : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes. Lésions oculaires graves.

Ingestion : Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Crampes. Toux. Sensation de brûlure. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. <u>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u>
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Non combustible.

Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.

En cas d'incendie : dégagement possible de fumées toxiques. Vapeurs corrosives.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants calorifugés. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.

Page **4** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de protection. Laisser les personnes non équipées au loin. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger les égouts, l'eau de surface et les nappes profondes. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer dès que possible tout épandage en récoltant le produit au moyen d'un produit absorbant (sable, sciure, terre...). Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Références à d'autres sections

Section 7: manipulation et stockage

Section 8 : contrôle de l'exposition / protection individuelle

Section 13 : considérations relatives à l'élimination

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Page **5** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

7.2. <u>Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles</u> incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Protéger du gel. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. <u>Utilisations finales particulières</u>

Aucune donnée n'est disponible.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

<u>Valeurs limites d'exposition professionnelle</u>: **Hydroxyde de potassium (N° CAS : 1310-58-3) :**

VLE: 2 mg/m³

Hydroxyde de sodium; soude caustique (N° CAS : 1310-73-2)

VLE: 2 mg/m³

<u>Autres valeurs d'exposition professionnelle</u>:

DNEL:

Hydroxyde de potassium (N° CAS : 1310-58-3) :

Travailleurs: Long terme – effets systémiques – inhalation: 1 mg/ m³
Travailleurs: Long terme – effets locaux – inhalation: 1 mg/ m³

Population générale : Long terme – effets systémiques – inhalation : 1 mg/ m³

Population générale : Long terme – effets locaux – inhalation : 1 mg/ m³

Hydroxyde de sodium; soude caustique (N° CAS : 1310-73-2) Travailleurs : Long terme – effets locaux – inhalation : 1 mg/ m³

Population générale : Long terme – effets locaux – inhalation : 1 mg/ m³

8.2. Contrôle de l'exposition

Hygiène industrielle:

Assurer une ventilation générale du local. Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail. Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

Les règles de bonne hygiène industrielle doivent également s'appliquer à ce produit :

- Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation.
- Ne pas laisser à la portée des enfants.

Page **6** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

- o Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- Laver consciencieusement les mains et la figure après manipulation.

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire: Porter un masque complet de protection contre les particules liquides, les vapeurs, exposition à long terme (type P2) Norme EN132 et EN140. Porter un appareil respiratoire approprié pour poussières et brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à NF EN 374 (PVC). **Protection des yeux :** Porter des lunettes de sécurité a protection latérale ou un écran facial conforme à NF EN166.

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié, en particulier tablier et bottes.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés chimiques et physiques essentielles

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Inodore

Point d'éclair : Non disponible
Point d'ébullition : Non disponible
Point de congélation : Non disponible
Propriétés d'explosivité : Non disponible
Densité : Non disponible
environ 1,4 kg/l
Solubilité : soluble dans l'eau
pH (1%) : environ 12,5

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

Page **7** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et aluminium.

10.6. Produits dangereux de décomposition

Vapeurs corrosives.

Ces informations concernent le mélange proprement dit. L'application du mélange sous forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications fournies sur la fiche technique.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

ETA CLP (voie orale): 500 mg/kg de poids corporel **Hydroxyde de potassium (N° CAS: 1310-58-3):**

DL50 (orale, rat): 333 mg/kg ETA (voie orale): 500 mg/kg de pc

- Corrosion cutanée / irritation cutanée:

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH (≈12,5 à 1%).

Corrosif, provoque de graves brûlures.

- Corrosion oculaire / irritation oculaire:

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH (≈12,5 à 1%). Corrosif, provoque des lésions oculaires graves.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé

- Effets CMR:

N'est pas listé comme cancérogène.

N'est pas listé comme mutagène.

Page **8** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

N'est pas listé comme tératogène.

- Toxicité pour la reproduction :

N'est pas listé comme toxique pour la reproduction.

- Toxicité pour certains organes cibles :

N'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique et/ou répétée.

- Danger par aspiration :

N'est pas classé comme dangereux par aspiration.

11.2. <u>Informations sur les autres dangers</u>

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Hydroxyde de sodium; soude caustique (N° CAS : 1310-73-2) :

CE50 (Daphnie, Ceriodaphnia sp.): 40,4 mg/l

12.2. <u>Persistance et dégradabilité</u>

Les surfactants contenus dans cette préparation respectent la biodégradabilité selon les critères énoncés dans le règlement CE 2004/648 sur les détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Page **9** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne répond pas aux critères PBT ni vPvB

12.6. <u>Propriétés de perturbateur endocrinien</u>

Le produit ne contient pas de substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figurent pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACH de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substance listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

13. Considérations relatives à l'élimination

La gestion appropriée des déchets du produit et/ou de son récipient doit être déterminée conformément à la Directive 2008/98/CE.

13.1. <u>Méthode de traitement des déchets</u>

Déchets:

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Eviter le rejet dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Code Déchets:

07 06 01 - Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

14. Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR (route), du RID (rail), de l'IMDG (mer) ou de l'OACI/IATA (air).

14.1. N° ONU

1814

Page **10** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

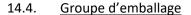
SOLI-K

14.2. <u>Nom d'expédition des Nations Unies</u>

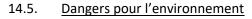
UN1814, HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III, (E)

14.3. Classe de danger pour le transport

Classe 8: matières corrosives



Ш



Non concerné.

14.6. <u>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac

Non concerné

ADR / RID:

Classe	Classification	Groupe	Etiquette	N° ident. Danger	LQ / EQ	Code tunnel
8	C5	III	8	80	5L/E1	E

IMDG:

Classe	Groupe	2 ^{nde} étiqu.	FS	LQ/EQ	Dispositions
8	III	-	F-A, S-B	5L/E1	223

IATA:

Classe	Groupe	2 ^{nde} étiqu.	Cargo	Passager	EQ	Note
8	III	-	856/60 L	852/ 5L	E1	A3, A803 8L
8	III	-	-	Y841/1L	E1	A3, A803 8L

Page **11** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. <u>Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</u>

Etiquetage selon la réglementation relative aux détergents : (Règlement 2004/648/CE et 2006/286/CE) :

Non applicable

Règlement (CE) 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Non applicable

Règlement (CE) 850/2004 concernant les polluants organiques persistants :

Non applicable

Règlement (CE) 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Non applicable

Nomenclature des installations classées :

Non applicable

Tableau des maladies professionnelles :

Non concerné

Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante au sens du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

16. Autres informations

Signification des symboles et des abréviations de risque mentionnés dans la section §3 :

Met. Corr. 1 : Matière corrosive pour les métaux, catégorie 1 Acute Tox. 4(Oral) : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, catégorie 1B Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2 Eye Dam. 1: lésions oculaires graves, catégorie 1 Eye Irrit. 2: Irritations oculaires, catégorie 2 H290: Peut être corrosif pour les métaux

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, catégorie 1A

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315: provoque une irritation cutanée

Page **12** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**



e-mail: contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement (UE) 2020/878

SOLI-K

H318 : Provoque de graves lésions des yeux H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Source principale de données : FDS fournisseur version 4.00 du 15/01/2020.

Nature des modifications par rapport à la version antérieure : rubriques identifiées par *.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de ce document. Ils proviennent de sources que nous considérons de bonne foi. Néanmoins, ils sont fournis sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

Ils ne dispensent pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité. Les conditions dans lesquelles le produit est utilisé ne sont pas sous notre contrôle, l'utilisateur final est responsable du niveau de risque encouru, dans le cadre de la législation en vigueur, et doit s'assurer que toutes les précautions nécessaires sont respectées lors de l'utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en particulier attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

---- Fin du document ----

Page **13** sur **13** Date : **10/11/2023** Révision N° : **12**